

Externalisations des services informatiques : Ça ne passe pas !

Le point

A Sochaux, ce sont 42 salariés au total, Techniciens et Cadres à être placés sous le coup d'un transfert brutal de leurs activités vers le Groupe Capgemini. Ils sont 34 au centre informatique de Bessoncourt. Ils sont 198 au total.

Les transferts devraient avoir lieu à compter du 1^{er} juin 2016, **les salariés inscrits dans les périmètres concernés ne pourront pas refuser d'être vendus à Capgemini**, la direction souhaitant appliquer à nouveau l'article L1224-1 du Code du Travail, comme à l'occasion des dernières externalisations forcées, en 2015.

Mobilisation

Le mardi 16 février, la quasi-totalité des salariés concernés sur tous les sites du Groupe, ont cessé le travail au même moment, pour protester contre cette externalisation contrainte et forcée.

Une première mobilisation qui en appelle d'autres s'ils veulent obtenir le retrait de ce mauvais projet, et de réelles garanties concernant leur avenir, mais aussi celui des emplois « PSA ».

L'ensemble des salariés du Groupe doivent se joindre à leur mouvement car nul ne peut dire quels seront ceux qui seront « les suivants » !

Le rôle du CHSCT

La semaine dernière, la direction souhaitait obtenir l'avis du CHSCT **concernant l'impact du projet sur les conditions de travail et la santé des salariés.**

Les élus CGT au CHSCT entendaient bien se saisir de l'occasion pour obtenir une véritable consultation loyale et régulière, qui balayerait toutes les questions que les salariés se posent.

Les élus CGT au CHSCT ont proposé aux autres membres (CGC, CFTC et FO) de voter le recours à un expert indépendant chargé d'aider le CHSCT à se prononcer de façon exhaustive sur tous les aspects du projet, sans rien oublier.

Pas d'avis

Le recours à expert n'a pas été retenu par la majorité des membres du CHSCT (à une voix près, la CGT ayant 3 membres sur 6 au total).

En revanche, une majorité des membres du CHSCT ont refusé d'émettre un avis **au terme d'une seule réunion de débat**, au motif que la consultation se faisait trop rapidement, et que la direction refusait de répondre aux nombreuses questions posées par les membres.

Sachant qu'elle risquait de se retrouver devant les tribunaux, la direction a finalement décidé d'organiser une deuxième réunion du CHSCT, le jeudi 18 février.



Alerte du médecin du travail

Le médecin du travail qui suit les salariés victimes de ce changement d'employeur contraint et forcé, a souligné **le niveau record de souffrance** qu'il constate tous les jours, après l'annonce de l'externalisation.

Ce dernier a même demandé l'aide d'un psychologue du travail pour l'aider à remplir sa mission d'écoute. Le CHSCT a appuyé cette demande.

La direction a l'obligation de protéger la santé physique et morale des salariés. Ce projet d'externalisation forcée, ne lui permet pas de remplir ces obligations, elle doit donc y renoncer !

En bref

Historique !

Nos 4 collègues de la fonderie de Colombier-Fontaine, ont reçu, la semaine dernière de la part du directeur, un courrier les invitant à se présenter au travail, le mercredi 17 février 2016, conformément à la décision de la Cour d'appel de Besançon, **en vue de leurs réintégrations à leurs postes.**

C'est la première fois en France, qu'une direction d'entreprise est condamnée à réintégrer des salariés licenciés pour appartenance syndicale, ne bénéficiant pas du statut « protecteur ». Une victoire historique, qui met en avant le droit d'adhérer au syndicat de son choix !

Chômage fiscal

Pour justifier l'arrêt de la production, fin mars (S13), toutes tournées confondues, la direction invoquait la baisse des commandes. **La CGT accusait plutôt la politique menée par la direction de baisse des niveaux de stocks visant à payer moins d'impôts.** Une politique doublement rentable puisque les salariés reculant de 4 jours dans la zone de modulation, devront, pour la plupart, rendre ces jours **gratuitement** lors de samedis affichés en H+ (sans doute cet été).

Une preuve évidente

La direction vient de faire l'aveu de sa politique de chômage fiscal en annonçant un accroissement des commandes qu'elle entend faire payer aux salariés de l'équipe de nuit sous la forme de 15 minutes affichées supplémentaires, tous les matin, du 15 février au 24 mars.

Pour la CGT, cet accroissement des commandes aurait dû se traduire par le rétablissement des séances de travail du 29 au 1^{er} mars 2016 et non par l'augmentation de la flexibilité pour les salariés de nuit.

Salariés qui connaissent les pires conditions de travail en production, avec un taux record d'intérimaires, l'absence de transports collectifs, et des pauses diminuées par rapport aux doubleurs.

La direction doit cesser cette politique de chômage fiscal ayant un impact négatif sur les conditions de travail de l'ensemble des salariés de production !

FM : Stop à la flexibilité

Suite à des actions de déménagement d'installations dans le cadre de sa politique de compactage des surfaces à l'usine PSA de « la Française de Mécanique », à Douvrin, la direction de cette usine a voulu obliger les salariés à rester plus longtemps pour rattraper les pannes liées aux opérations de compactage.

Seulement voilà, les salariés ne l'entendaient pas ainsi, considérant, à juste titre, qu'il y a une vie après l'usine ! Plus d'1/3 des salariés ont refusé ces minutes de travail supplémentaires imposées. **Gageons que la direction organisera un peu mieux ses opérations de compactage, à l'avenir.**



Future élection des CHSCT

La prochaine élection des élus aux Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de travail des sites de Sochaux et Belchamp, aura lieu le 7 mars 2016.

La direction voudrait en profiter pour baisser le nombre de sièges, **notamment dans les CHSCT où les conditions de travail sont les plus pénibles**, et où les déclarations d'AT et MP sont les plus nombreuses.

- ➔ **En production** : la direction voudrait **fusionner** les 2 CHSCT de MV et HC, avec un passage de 18 à 15 sièges ! Inadmissible !
- ➔ **Au ferrage** : les risques d'accidents sont élevés et la direction voudrait passer de 8 à 7 membres.
- ➔ **A l'emboutissage** : malgré le décès d'un salarié en 2007 : la direction veut supprimer 2 sièges au total ! Incompréhensible !